

ELECTRONIC ARTS  
CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL DE LOGICIEL

**VEUILLEZ NOTER QUE L'ARTICLE 14 CONTIENT UNE CLAUSE D'ARBITRAGE AYANT FORCE OBLIGATOIRE ET UNE RENONCIATION À TOUTE ACTION DE GROUPE. IL CONCERNE VOS DROITS ET LA RÉOLUTION D'ÉVENTUELS LITIGES AVEC EA. MERCI DE LE LIRE ATTENTIVEMENT.**

Le présent Contrat de Licence Utilisateur Final (la "Licence") est un accord entre vous et Electronic Arts Inc., ses filiales et sociétés affiliées ("EA"). La présente Licence régit l'utilisation que vous faites de ce logiciel ainsi que de toute la documentation qui s'y rapporte et des mises à jour et mises à niveau qui remplacent ou complètent le logiciel et ne sont pas distribuées avec une licence séparée (collectivement, le "**Logiciel**"). Ce Logiciel vous est concédé sous licence et non vendu.

**EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DE LA PRÉSENTE LICENCE ET ACCEPTEZ D'Y ÊTRE LIÉ. L'ARTICLE 2 CI-DESSOUS INDIQUE LES DONNÉES QU'EA EST SUSCEPTIBLE D'UTILISER POUR VOUS FOURNIR SERVICES ET ASSISTANCE EN RAPPORT AVEC LE LOGICIEL. VOUS NE DEVEZ PAS INSTALLER NI UTILISER LE LOGICIEL SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC CETTE UTILISATION DES DONNÉES. L'ARTICLE 14 CI-DESSOUS INDIQUE QUE TOUT LITIGE DOIT ÊTRE RÉGLÉ PAR ARBITRAGE AYANT FORCE OBLIGATOIRE OU AU CAS PAR CAS. L'INSTALLATION DU LOGICIEL VAUT PLEINE ACCEPTATION DES TERMES DE LA PRÉSENTE LICENCE. VOUS NE DEVEZ PAS INSTALLER NI UTILISER CE LOGICIEL SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DE LA PRÉSENTE LICENCE.**

**Droit de restitution (applicable aux personnes ayant acheté le Logiciel sous emballage dans des points de vente au détail physiques situés aux États-Unis).** Si vous n'acceptez pas les termes de la présente Licence, vous pouvez, sous réserve de ne pas avoir installé ou utilisé le Logiciel, retourner ledit Logiciel au lieu d'achat initial contre remboursement ou en vue d'un échange dans les trente (30) jours suivant la date d'acquisition en suivant les instructions de restitution à l'adresse <http://warrantyinfo.ea.com>.

**1. Octroi de licence limitée et Conditions d'utilisation.**

- A. **Octroi de licence.** Par cet achat, vous acquérez et EA vous accorde une licence personnelle, limitée et non exclusive vous permettant

d'installer et d'utiliser le Logiciel à des fins non commerciales uniquement, comme défini dans la présente Licence et la documentation jointe. Vos droits sont acquis sous réserve de votre respect de la présente Licence. Un contrat séparé sur les Conditions d'utilisation régit la collecte, le stockage, l'utilisation et le transfert des informations de l'utilisateur. Vous pouvez consulter ce contrat à l'adresse <http://terms.ea.com/fr>. Un contrat séparé sur la Politique relative à la protection des données personnelles et aux cookies régit la collecte, le stockage, l'utilisation et le transfert des informations de l'utilisateur. Vous pouvez consulter ce contrat portant sur la Politique relative à la protection des données personnelles et aux cookies à l'adresse <http://privacy.ea.com/fr>.

- B. Accès aux fonctionnalités et/ou aux services en ligne.** Il se peut qu'il soit nécessaire de disposer d'un Compte EA – avec l'acceptation subséquente des Conditions d'utilisation des Services en ligne d'EA (<http://terms.ea.com/fr>) et de la Politique relative à la protection des données personnelles et aux cookies d'EA (<http://privacy.ea.com/fr>) – et d'enregistrer le Logiciel avec le numéro de série qui y est joint pour pouvoir accéder aux services et/ou aux fonctionnalités en ligne. Seuls des logiciels faisant l'objet d'une licence peuvent être utilisés pour accéder aux services et/ou aux fonctionnalités en ligne, y compris aux contenus téléchargeables, et l'accès à ces fonctionnalités n'est accordé qu'à vous et à votre proche famille ou aux membres de votre foyer.
- C.** EA peut rendre des points, pièces ou monnaies virtuels ("Monnaie virtuelle d'EA") disponibles pour le Logiciel. En achetant, en gagnant ou en recevant à tout autre titre de la Monnaie virtuelle d'EA provenant d'EA ou des sociétés partenaires ou affiliées approuvées d'EA, vous obtenez une licence personnelle, limitée, inaccessible et révocable vous autorisant à accéder au contenu qu'EA met expressément à disposition au sein du Logiciel concerné et à faire votre choix à partir de ce contenu. La Monnaie virtuelle d'EA n'a aucune valeur monétaire et ne constitue pas une véritable monnaie ni un bien de quelque nature que ce soit. La Monnaie virtuelle d'EA ne peut être vendue, échangée, transférée ou échangée contre de l'argent ; elle peut uniquement être convertie en Contenu de jeu pour le Logiciel. La Monnaie virtuelle d'EA n'est pas remboursable, sauf autorisation expresse écrite d'EA ou indication légale contraire.
- D. Restrictions sur l'utilisation de la Monnaie virtuelle d'EA applicables aux détenteurs de licence au Japon.** Vous acceptez d'utiliser la Monnaie virtuelle d'EA achetée pour le Logiciel dans un délai de 180 jours à compter de la date d'achat.

- 2. Consentement à l'utilisation des données.** EA connaît l'importance que vous accordez à la façon dont les informations vous concernant sont collectées, utilisées et partagées. Sachez que nous le faisons avec le plus grand soin, et nous apprécions votre confiance. Les informations concernant nos clients constituent une part importante de nos activités et EA n'accepterait en aucun cas de vendre les informations qui vous identifient personnellement à des tiers. Les agents qui agissent pour notre compte et nous-mêmes ne partageons pas les informations qui vous identifient personnellement sans votre consentement, sauf dans certains rares cas où leur divulgation est requise par la loi ou pour assurer l'application des droits dont EA peut se prévaloir.

Lorsque vous jouez à ce jeu, EA et ses affiliés peuvent collecter et enregistrer des données depuis votre ordinateur ou appareil. Les informations collectées par EA et ses affiliés peuvent inclure des données techniques et des informations liées à votre ordinateur (ou appareil) et à votre système d'exploitation (notamment votre adresse IP et identifiant(s) appareil(s)), ainsi que des informations sur l'utilisation que vous faites du Logiciel (y compris, mais sans s'y limiter, les données liées aux installations/désinstallations), sur vos statistiques de jeu et d'utilisation, sur les interactions avec le système et sur vos périphériques. Si vous jouez à ce jeu hors ligne, ces données sont transmises à EA et à ses affiliés quand et si vous accédez aux fonctionnalités et/ou aux services en ligne. EA et ses affiliés peuvent également utiliser ces informations pour améliorer leurs produits et services, pour vous fournir des services et communiquer avec vous (y compris à des fins promotionnelles), pour faciliter la transmission de mises à jour logicielles, de contenus dynamiques et de services d'assistance, et pour corriger des bugs ou améliorer votre expérience de jeu. **SI VOUS NE CONSENTEZ PAS À CETTE COLLECTE ET À CETTE UTILISATION DES INFORMATIONS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL.**

Ces informations et toutes les autres données fournies à EA et/ou collectées par EA dans le cadre de votre installation et de votre utilisation de ce Logiciel sont recueillies, utilisées, stockées et transmises par EA, 209 Redwood Shores Parkway, Redwood City, CA 94065, États-Unis, conformément à la Politique relative à la protection des données personnelles et aux cookies d'EA que vous trouverez à l'adresse [privacy.ea.com/fr](http://privacy.ea.com/fr). Si une quelconque disposition du présent article est incompatible avec la Politique relative à la protection des données personnelles et aux cookies d'EA, les conditions de la Politique relative à la protection des données personnelles et aux cookies prévaudront.

- 3. Consentement à la présentation publique des données.** Si vous participez à des services en ligne, tels que des services de jeu en ligne ou de téléchargement/de transfert de contenu, EA et ses sociétés affiliées pourront également recueillir, utiliser, stocker, transmettre et présenter publiquement

des statistiques relatives au jeu (scores, classements et succès notamment) ou identifier des contenus que vous avez créés et partagés avec d'autres joueurs. Les données qui permettent de vous identifier personnellement sont recueillies, utilisées, stockées et transmises conformément à la Politique relative à la protection des données personnelles et aux cookies d'EA figurant à l'adresse [www.ea.com/fr](http://www.ea.com/fr).

4. **Résiliation.** La présente Licence sera en vigueur jusqu'à sa résiliation. Vos droits au titre de la présente Licence s'annuleront immédiatement et automatiquement sans avis d'EA si vous enfreignez l'une des dispositions de la présente Licence. Dès la résiliation, vous devrez cesser toute utilisation du Logiciel et en détruire tous les exemplaires en votre possession ou sous votre contrôle. La résiliation ne limitera aucunement les autres droits ou recours dont dispose EA de par la loi ou en vertu du principe d'équité. Les Articles 4 à 14 de la présente Licence resteront en vigueur au-delà de la résiliation ou de l'expiration de la présente Licence, quelle qu'en soit la cause.
5. **Garantie limitée concernant les supports d'enregistrement.** LA GARANTIE LIMITÉE CONCERNANT LES SUPPORTS D'ENREGISTREMENT QUI ACCOMPAGNE VOTRE LOGICIEL EST INTÉGRÉE AUX PRÉSENTES PAR RÉFÉRENCE. CETTE GARANTIE LIMITÉE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES. IL EST EN OUTRE POSSIBLE QUE VOUS DISPOSIEZ DE DROITS SUPPLÉMENTAIRES EN VERTU DU DROIT LOCAL APPLICABLE, POUVANT VARIER D'UN TERRITOIRE À UN AUTRE.

## 6. **Limitation de responsabilité ; Absence de garanties**

La partie A de l'Article 6 s'applique exclusivement aux détenteurs de licence résidant dans l'Union européenne. La partie B de l'Article 6 s'applique aux détenteurs de licence résidant hors de l'Union européenne.

### A. Détenteurs de licence résidant dans l'Union européenne

- i. Le présent Article définit les responsabilités financières partagées entre vous et EA au regard de :
  - (1) toute violation de la présente Licence ;
  - (2) toute utilisation ou toute revente que vous faites du Logiciel et de la documentation jointe, ou de tout produit ou service intégré au Logiciel ou à la documentation jointe ; et

(3) toute représentation, toute déclaration, tout délit ou toute omission (y compris toute négligence) en lien avec la présente Licence.

ii. La présente Licence n'accorde aucune limitation ou exclusion de responsabilité à vous et EA en cas de :

(1) décès ou préjudices corporels liés à toute forme de négligence ; ou

(2) fraude ou dol ; ou

(3) violation des dispositions applicables en matière de vente de produits ou des lois de protection du consommateur de votre pays de résidence ; ou

(4) défaillance délibérée ou action fautive intentionnelle.

iii. Sans préjudice à cet Article, ni vous ni EA ne pourra être tenu comme responsable envers l'une ou l'autre des parties, que cette responsabilité soit contractuelle ou délictuelle (même en cas de négligence), y compris en matière de restitution, de rupture de responsabilité légale, de dol ou autre pour :

(1) tout manque à gagner ;

(2) toute perte de bénéfices commerciaux ou de contrats ;

(3) toute interruption d'exploitation ;

(4) toute utilisation inappropriée des fonds ou absence d'économies escomptées ;

(5) toute perte d'informations ;

(6) toute perte d'opportunités ou toute atteinte à la réputation ;

(7) toute perte, endommagement ou corruption de données ; ou

(8) tout dommage indirect ou tout préjudice consécutif causé par un acte délictuel (y compris de négligence), une rupture de contrat ou autre ;

sous réserve que l'Article 6.3 ne puisse empêcher toute réclamation pour perte ou dommage à vos biens corporels en accord avec les dispositions

de l'Article 6 ou toute réclamation pour dommage financier direct n'étant pas exclue par les catégories limitatives énoncées dans l'Article 6.3.

- iv. Selon les Articles 6.2 et 6.3, la responsabilité globale maximale d'EA dans le cadre ou en accord avec cette Licence ou tout accord collatéral - qu'il soit contractuel, délictuel (même en cas de négligence) ou autre - ne pourra excéder le montant que vous avez effectivement payé pour le Logiciel.

B. Tous les autres détenteurs de licence

- i. Limitation de responsabilité. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LE DROIT APPLICABLE, EA, SES FILIALES OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS EN CAS DE PRÉJUDICES CORPORELS, DOMMAGES MATÉRIELS, MANQUES À GAGNER, COÛTS DE BIENS OU SERVICES DE SUBSTITUTION, PERTE DE DONNÉES, ATTEINTE À L'IMAGE DE MARQUE, CESSATION DE TRAVAIL, PANNE OU DYSFONCTIONNEMENT INFORMATIQUE OU DE TOUTE AUTRE FORME DE DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, PARTICULIERS, ACCESSOIRES OU IMMATÉRIELS OU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS DÉCOULANT D'UNE ACTION RELATIVE À OU CONSÉCUTIVE À LA PRÉSENTE LICENCE OU AU LOGICIEL, QU'IL S'AGISSE D'UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE (NOTAMMENT UN ACTE DE NÉGLIGENCE), RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, RESPONSABILITÉ SANS FAUTE OU AUTRE ET QU'EA AIT ÉTÉ INFORMÉ OU NON DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ TOTALE ENVERS VOUS D'EA POUR TOUS LES DOMMAGES NE POURRA EXCÉDER (SAUF SI LE DROIT APPLICABLE L'EXIGE) LE MONTANT QUE VOUS AVEZ EFFECTIVEMENT PAYÉ POUR LE LOGICIEL. **CERTAINES JURIDICTIONS N'ACCEPTANT AUCUNE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS, DE PRÉJUDICES CORPORELS, DE DOL, DE CERTAINS ACTES INTENTIONNELS OU DE NÉGLIGENCE OU EN CAS DE VIOLATION DE LOIS PARTICULIÈRES, OU N'ACCEPTANT PAS LA LIMITATION DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU IMMATÉRIELS, IL EST POSSIBLE QUE TOUT OU PARTIE DES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS STIPULÉES CI-DESSUS NE VOUS SOIENT PAS APPLICABLES. POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LES DROITS DES CONSOMMATEURS EN AUSTRALIE, RENDEZ-VOUS SUR <http://help.ea.com/au/article/origin-au-returns-and-cancellations/>.**

Absence de garanties. EXCEPTION FAITE DE LA GARANTIE LIMITÉE CONCERNANT LES SUPPORTS D'ENREGISTREMENT, ET DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LE DROIT APPLICABLE, LE LOGICIEL VOUS EST FOURNI "EN L'ÉTAT", AVEC TOUTES SES IMPERFECTIONS, SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, SANS PROMESSE EN TERMES DE PERFORMANCES OU AUTRES, ET VOUS L'UTILISEZ À VOS RISQUES ET PÉRILS. VOUS ASSUMEZ ENTIÈREMENT LE RISQUE LIÉ AU CARACTÈRE SATISFAISANT DE LA QUALITÉ ET DES PERFORMANCES. EA ET LES BAILLEURS DE LICENCE D'EA (COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉS "EA") NE FOURNISSENT AUCUNE ET REJETTENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE EXPRESSE, TACITE OU LÉGALE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE TACITE DE CONDITION, D'UTILISATION ININTERROMPUE, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SUFFISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-VIOLATION DE DROITS DE TIERS, AINSI QUE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT (ÉVENTUELLEMENT) D'UN USAGE OU D'UNE PRATIQUE COMMERCIAL(E). EA NE DONNE AUCUNE GARANTIE EN CAS D'ENTRAVE À VOTRE APPRÉCIATION DU LOGICIEL, NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL RÉPONDRA À VOS EXIGENCES, QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL SERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR, QUE LE LOGICIEL SERA INTEROPÉRABLE OU COMPATIBLE AVEC UN QUELCONQUE AUTRE LOGICIEL NI QUE LES ÉVENTUELLES ERREURS QUE CONTIENDRAIT LE LOGICIEL SERONT CORRIGÉES. AUCUN CONSEIL ORAL OU ÉCRIT DONNÉ PAR EA OU UN QUELCONQUE REPRÉSENTANT HABILITÉ NE SAURAIT CRÉER UNE GARANTIE. **CERTAINS PAYS N'AUTORISANT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES GARANTIES TACITES, OU ENCORE LES LIMITATIONS DES DROITS DU CONSOMMATEUR PRÉVUS PAR LA LOI, IL EST POSSIBLE QUE L'INTÉGRALITÉ OU UNE PARTIE DES EXCLUSIONS ET DES LIMITATIONS STIPULÉES CI-DESSUS NE VOUS SOIENT PAS APPLICABLES. POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LES DROITS DES CONSOMMATEURS EN AUSTRALIE, RENDEZ-VOUS SUR <http://help.ea.com/au/article/origin-au-returns-and-cancellations/>.**

- 7. La clause limitative de responsabilité et la clause d'absence de garanties sont des clauses essentielles de la présente Licence.** Vous convenez que les dispositions de la présente Licence limitant la responsabilité sont des clauses essentielles de cette Licence. Les limitations de responsabilité énoncées ci-dessus s'appliquent même si le recours indiqué plus haut aux termes de la clause "Garantie limitée concernant les supports d'enregistrement" n'atteint pas son objet essentiel.

8. **Autonomie et maintien des dispositions.** Si une quelconque disposition de la présente Licence s'avère illégale ou inapplicable en vertu du droit applicable, le reste de cette disposition devra être modifié pour se rapprocher le plus possible de l'objet poursuivi par la disposition initiale, toutes les autres dispositions restant en vigueur et de plein effet.
9. **Droits restreints pour l'administration américaine.** La présente disposition vise les utilisateurs finaux employés par le gouvernement américain. Le Logiciel fourni en rapport avec la présente Licence a été entièrement mis au point grâce à des fonds privés, au sens de l'Article 2.101 des FAR (*Federal Acquisition Regulations*) et des Articles 252.227-7014(a)(1) et 252.227-7015 du DFARS (*Defense Federal Acquisition Regulations Supplement*) (ou de tout règlement d'agence équivalent ou ultérieur à ceux-ci), et est fourni comme "article de commerce", "logiciel informatique commercial" et/ou "documentation de logiciel informatique commercial". Conformément à l'Article 227.7202 du DFARS, à l'Article 12.212 des FAR et, dans la mesure requise par le droit fédéral américain, aux droits restreints au minimum tels que définis à l'Article 52.227-19 des FAR (ou tout règlement d'agence équivalent ou ultérieur à ceux-ci), toute utilisation, modification, reproduction, publication, exploitation, exposition, divulgation ou distribution de ladite Application par ou pour le gouvernement des États-Unis sera régie exclusivement par la présente Licence et sera interdite hormis dans la mesure expressément autorisée par les clauses de la présente Licence.
10. **Recours en injonction.** Vous convenez qu'une violation de la présente Licence causera à EA un préjudice irréparable, que des dommages-intérêts ne sauraient convenablement compenser ; EA sera alors en droit de demander une réparation en équité en plus de tout recours dont elle peut disposer en vertu de la présente Licence ou de la loi, et ce même en l'absence de consignation, autre garantie ou preuve de dommages.
11. **Droit applicable.** Si vous résidez dans l'Union européenne : (i) la présente Licence et l'usage que vous faites du Logiciel sont régis par les lois de votre pays de résidence ; et (ii) vous reconnaissez expressément la compétence exclusive des Tribunaux de votre pays de résidence pour toute réclamation ou action relative ou consécutive à la présente Licence et/ou à l'usage que vous faites de l'Application, et vous consentez expressément à l'exercice de la compétence territoriale desdits Tribunaux.

Si vous résidez en République de Corée : (i) la présente Licence et l'usage que vous faites de l'Application sont régis par les lois de République de Corée, sans application de ses règles relatives aux conflits de lois ; et (ii) vous reconnaissez expressément la compétence exclusive des Tribunaux de



République de Corée pour toute réclamation ou action relative ou consécutive à la présente Licence et/ou à l'usage que vous faites de l'Application, et vous consentez expressément à l'exercice de la compétence territoriale desdits Tribunaux.

Si vous résidez ailleurs : (i) la présente Licence et/ou l'usage que vous faites de l'Application sont régis par les lois de l'État de Californie, sans application de ses règles relatives aux conflits de lois ; et (ii) vous reconnaissez expressément, pour autant que l'Article 14 ci-dessous le permette, la compétence des tribunaux fédéraux ou des tribunaux d'État dont le ressort couvre le Comté de San Mateo en Californie pour toute réclamation ou action relative ou consécutive à la présente Licence et/ou à l'usage que vous faites de l'Application, et vous consentez expressément à l'exercice de la compétence territoriale desdits Tribunaux. Vous noterez que votre conduite peut également être assujettie à d'autres lois locales, étatiques, nationales ou internationales. Les parties conviennent que la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) ne s'applique pas à la présente Licence ni à aucun litige ou transaction découlant de ladite Licence.

**12. Intégralité du Contrat.** La présente Licence représente l'intégralité de l'accord passé entre vous et EA relativement au Logiciel et annule et remplace tout accord antérieur ou concomitant relatif audit Logiciel. Pour être valable, toute modification ou tout avenant à la présente Licence requiert un accord écrit et la signature d'EA. Aucun échec ou retard de l'une ou l'autre des parties dans l'exercice de tout droit ou faculté au titre de la présente Licence ne saurait constituer une renonciation à ce droit ou à cette faculté ; de même, aucun exercice unique ou partiel d'un quelconque droit ou d'une quelconque faculté prévu(e) par la présente Licence ne saurait faire obstacle à l'exercice de tout autre droit prévu par la présente Licence. En cas de conflit entre la présente Licence et des conditions générales d'achat ou d'autres conditions applicables, les dispositions de la présente Licence prévaudront.

**13. Résolution des litiges pour les résidents de l'Union européenne.** La plupart des problèmes rencontrés en tant qu'utilisateur peuvent être résolus rapidement et de manière satisfaisante en vous connectant avec votre Compte à notre interface d'assistance à l'adresse [help.ea.com/fr](https://help.ea.com/fr). Dans l'hypothèse peu probable où EA ne parviendrait pas à résoudre un problème de manière qui vous satisfasse (ou si EA ne parvient pas à résoudre un problème après avoir tenté de le faire à l'amiable), vous ou EA convenez de recourir à une méthode alternative de résolution des litiges (comme une conciliation ou un arbitrage) avec le consentement écrit préalable de l'autre partie.

#### 14. Résolution des litiges par arbitrage ayant force obligatoire.

Le présent Article 14 concerne tous les utilisateurs ne résidant pas dans l'Union européenne. L'objectif du présent Article est de proposer une méthode optimisée de résolution des litiges susceptibles de naître entre nous. Comme indiqué plus loin à l'Article 14.e, si nous ne parvenons pas à résoudre à l'amiable les litiges qui nous opposent et que la sentence d'arbitrage vous accorde une somme supérieure à la dernière proposition de transaction faite (le cas échéant) par EA, EA vous versera 150 % du montant accordé par la sentence d'arbitrage, dans la limite de 5000 USD au-delà dudit montant.

#### **VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT. CELA CONCERNE VOS DROITS.**

La plupart des problèmes que vous rencontrez peuvent être résolus rapidement et de manière satisfaisante. Pour cela, connectez-vous à votre Compte sur l'interface d'assistance d'EA à l'adresse <http://help.ea.com/fr>. Dans l'hypothèse peu probable où EA ne parviendrait pas à résoudre un problème de manière qui vous satisfasse (ou si EA ne parvient pas à résoudre un problème après avoir tenté de le faire à l'amiable), vous et EA convenez de vous soumettre à la procédure exposée ci-dessous pour résoudre tout litige entre nous. **La présente clause s'applique à tous les consommateurs, autant que le permet le droit applicable, mais exclut expressément les résidents du Québec, de Russie, de Suisse, des États membres de l'Union européenne et de la République de Corée. En acceptant les conditions de la présente Licence, vous et EA renoncez expressément au droit à un procès devant jury ou à participer à une action de groupe (*class action*). Cet accord est à interpréter au sens large.** L'arbitre, à l'exclusion de tout tribunal local, d'État ou fédéral, aura le pouvoir exclusif de résoudre tout litige survenant entre nous, y compris tout litige relatif à l'interprétation, au champ d'application, à l'applicabilité ou à la formation de la présente convention d'arbitrage, ce qui inclut, sans s'y limiter, toute réclamation selon laquelle tout ou partie de la présente convention d'arbitrage est inapplicable. Le présent Article couvre tout litige survenant entre nous (les "*Litiges*"), notamment et non limitativement :

- (a) les réclamations consécutives ou relatives à tout aspect de la relation qui existe entre nous, qu'elles trouvent leur fondement juridique dans un contrat, un délit, une loi, une fraude, une tromperie ou autre ;
- (b) les réclamations nées avant le présent Contrat ou tout contrat antérieur (notamment et non limitativement les réclamations liées à la publicité) ;
- (c) les réclamations qui font actuellement l'objet d'une action de groupe putatif dans laquelle vous n'êtes pas membre d'un groupe certifié ; et

- (d) les réclamations susceptibles de survenir après que le présent Contrat aura pris fin.

Les seuls litiges non couverts par le présent Article sont les suivants :

- 1) une réclamation visant à faire valoir ou protéger des droits de propriété intellectuelle vous appartenant ou appartenant à EA (ou à l'un quelconque de ses bailleurs de licence) ou portant sur la validité de tels droits ;
- 2) une réclamation relative ou consécutive à des allégations de vol, de piratage ou d'utilisation non autorisée de propriété intellectuelle ;
- 3) si vous résidez en Australie : une réclamation visant à faire valoir les droits légaux des consommateurs auxquels vous pouvez prétendre au titre du droit de la consommation australien ; et
- 4) de plus, le présent Contrat n'empêchera en rien l'une ou l'autre des parties d'intenter une action devant une *small claims court* (tribunal tranchant rapidement des litiges mineurs).

Les références à "EA", "vous" et "nous" incluent nos filiales, sociétés affiliées, agents, employés, prédécesseurs en droit, successeurs et ayants cause respectifs, ainsi que tous les utilisateurs ou bénéficiaires, autorisés ou non, de services ou de Logiciels en vertu du présent Contrat ou de contrats antérieurs conclus entre nous. La présente convention d'arbitrage est la preuve d'une transaction commerciale entre États de l'Union, et l'interprétation et l'application du présent Article sont donc régies par le *Federal Arbitration Act* (Loi fédérale sur l'arbitrage). La présente convention d'arbitrage restera valable après la résiliation du présent CLUF.

**A. Négociations amiables/notification de litige.** En cas de Litige quel qu'il soit, vous et EA convenez de tenter en premier lieu de résoudre à l'amiable pendant au moins 30 jours avant d'engager une procédure d'arbitrage. De telles négociations amiables commenceront à réception d'une notification écrite adressée par l'une des parties à l'autre (la "*Notification de Litige*"). Les Notifications de Litige devront : (a) contenir le nom complet et les coordonnées complètes de la partie qui s'estime lésée ; (b) décrire la nature et la base de la réclamation ou du litige ; et (c) exposer la réparation spécifique demandée (la "*Prétention*"). EA enverra sa Notification de Litige à votre adresse de facturation (si vous nous l'avez fournie) ou à l'adresse électronique que vous nous avez fournie. Vous adresserez votre Notification de Litige à : Electronic Arts Inc., 209 Redwood Shores Parkway, Redwood City CA 94065, États-Unis, à l'attention du Service Juridique (*Legal Department*).

**B. Arbitrage ayant force obligatoire.** Si vous et EA êtes incapables de résoudre un Litige par des négociations amiables dans les 30 jours qui suivent la

réception d'une Notification de Litige, vous ou EA pouvez choisir de faire trancher ce Litige de manière définitive et exclusive par un arbitrage ayant force obligatoire. Le choix par l'une des parties d'avoir recours à l'arbitrage sera définitif et s'imposera à l'autre partie. **VOUS RECONNAISSEZ QUE, PAR LA PRÉSENTE CLAUSE, VOUS RENONCEZ (AINSI QU'EA) AU DROIT D'INTENTER UNE ACTION DEVANT UN TRIBUNAL ET D'OBTENIR UN PROCÈS DEVANT JURY.** La procédure d'arbitrage sera administrée par l'American Arbitration Association ("AAA") conformément à son Règlement d'Arbitrage Commercial et, s'il y a lieu, selon ses Procédures Complémentaires relatives aux Litiges de Consommateurs ("*Supplementary Procedures for Consumer Related Disputes, les "Règles AAA Consommateurs"*"), qui sont tous disponibles sur le site Internet de l'AAA sur [www.adr.org](http://www.adr.org). Vos frais d'arbitrage et votre quote-part dans la rémunération de l'arbitre seront tels que prévus par le Règlement AAA et, s'il y a lieu, limités par les Règles AAA Consommateurs. Si ces frais sont considérés comme excessifs par l'arbitre, ou si vous adressez à EA, à l'adresse de Notification de Litige indiquée ci-dessus, une notification lui indiquant que vous n'êtes pas en mesure de régler les sommes requises pour engager une procédure d'arbitrage, EA règlera sans délai tous les frais et coûts d'arbitrage. L'arbitrage peut être mené en personne, par remise de documents, par téléphone ou en ligne. L'arbitre rendra une décision écrite et, si l'une ou l'autre des parties l'exige, motivée. L'arbitre devra observer le droit applicable ; à défaut, toute sentence est susceptible d'être contestée. Vous et EA pouvez recourir aux tribunaux pour imposer l'arbitrage, pour qu'il soit sursis à statuer en attente de l'issue de la procédure d'arbitrage ou pour faire confirmer, modifier, annuler ou rendre un jugement sur la sentence rendue par l'arbitre.

**C. Limitations.** Vous et EA convenez que tout arbitrage sera limité au Litige qui vous oppose personnellement à EA, que le but du recours soit une réparation pécuniaire ou une injonction de faire, et que toute réparation décidée lors de l'arbitrage ne soit applicable en votre faveur qu'à titre individuel. Pour autant que le droit applicable le permette, (a) aucune procédure d'arbitrage ne sera jointe à une autre ; (b) aucun Litige ne sera arbitré sur la base d'une action de groupe ou via l'utilisation de procédures d'actions de groupe ; et (c) il n'existe aucun droit ni pouvoir permettant de soumettre un Litige au nom du public ou de toute autre personne en qualité prétendue de représentant hormis vous-même. **VOUS ET EA CONVENEZ QUE CHACUN NE PEUT FAIRE VALOIR DES RÉCLAMATIONS CONTRE L'AUTRE QU'À TITRE INDIVIDUEL, ET NON EN QUALITÉ DE DEMANDERESSE OU MEMBRE D'UN GROUPE DANS UNE ACTION DE GROUPE PUTATIF OU ACTION COLLECTIVE.** De plus, sauf accord contraire entre vous et EA, l'arbitre ne pourra pas réunir les réclamations de plus d'une personne, et ne pourra pas présider une quelconque forme d'action collective ou de groupe. Si cette disposition particulière est jugée inapplicable, la totalité de la présente convention d'arbitrage sera réputée nulle et non avenue.

**D. Lieu de l'arbitrage.** Si vous résidez aux États-Unis, l'arbitrage pourra avoir lieu à l'endroit de votre choix, dans la mesure du raisonnable. Pour les personnes résidant hors des États-Unis, l'arbitrage sera engagé dans le Comté de San Mateo (État de Californie, États-Unis d'Amérique), et vous et EA convenez de vous soumettre à la compétence territoriale de cette juridiction pour imposer l'arbitrage, surseoir à statuer en attente de l'issue de la procédure d'arbitrage ou pour confirmer, modifier, annuler ou rendre un jugement sur la sentence rendue par l'arbitre.

**E. Recouvrement et honoraires d'avocat.** Si l'arbitre statue en votre faveur sur le fond de toute réclamation que vous portez à l'encontre d'EA et rend une sentence dont la valeur monétaire est supérieure à la dernière proposition écrite de transaction faite par EA avant la remise à l'arbitre des conclusions écrites finales, alors EA :

- (a) Vous versera 150 % du montant accordé par la sentence d'arbitrage, dans la limite de 5 000 USD au-delà dudit montant ; et
- (b) Remboursera tous les frais de dossier, d'administration et d'arbitrage que vous aurez engagés auprès de l'AAA. Chaque partie sera responsable de ses propres honoraires d'avocat et des dépenses associées (incluant les honoraires et frais d'experts), mais l'arbitre aura l'autorité pour exiger une sentence relative aux frais et dépenses d'avocat, si ces dommages-intérêts sont disponibles en vertu du droit applicable. EA renonce à tout droit d'exiger une sentence relative aux frais d'avocat dans le cadre de toute procédure d'arbitrage entre nous.

**F. Limites à l'autorité de l'arbitre.** L'arbitre ne peut accorder une sentence déclaratoire ou une injonction de faire ou de ne pas faire qu'en faveur de la partie individuelle demandant réparation et uniquement dans la mesure de ce qui est nécessaire pour accorder la réparation justifiée par la réclamation individuelle de ladite partie.

**G. Modifications du Contrat.** EA n'appliquera pas de modifications importantes de la présente convention d'arbitrage aux titulaires de comptes en l'absence d'une acceptation expresse des stipulations modifiées.